



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)

Pour bénéficier de ce service gratuit, merci de remplir ce formulaire et vous rendre, muni de celui-ci et de votre pièce d'identité, au bureau de la police pluri-communale :
19, avenue des Pins, 50230 AGON-COUTAINVILLE.

Au plus tard, 72h avant votre départ

Pour en savoir plus ☎ **06.40.07.83.92**

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom, prénom _____
Date de naissance ____/____/____ Lieu de naissance _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Numéro téléphone _____ Email _____

VOTRE RESIDENCE

Adresse _____
Type de logement Maison Appartement (Code entrée, bâtiment, étage, porte) : _____
Sécurité par alarme Oui Non Sécurité par caméra(s) Oui Non
Volet(s) ouvert(s) Oui Non Véhicule(s) stationné(s) _____

PERIODE D'ABSENCE

Date de départ _____
Date de retour _____

EN CAS D'ANOMALIE

Autorisez-vous un tiers de confiance à pénétrer sur votre propriété : Oui Non

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom, prénom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Numéro téléphone _____ Email _____

- J'autorise les agents de la police pluri-communale d'Agon-Coutainville et Blainville-sur-mer à pénétrer sur ma propriété lorsqu'un accès est laissé libre. La police pluri-communale n'accepte pas la responsabilité de la garde de vos clés ni l'accès au code de votre alarme. La présente demande n'engage en aucun cas la responsabilité des communes d'Agon-Coutainville et Blainville-sur-mer et les agents de la police pluri-communale en cas de cambriolage ou incident divers.

Fait à _____
Le _____

Signature(s) :



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)

19, avenue des Pins
50230 AGON-COUTAINVILLE.

Au plus tard, 72h avant votre départ

Pour en savoir plus  06.40.07.83.92

L'Opération Tranquillité Vacances (OTV) permet de partir en vacances plus sereinement. Ce dispositif est gratuit et fonctionne toute l'année pour un déplacement inférieur à un mois.

La police pluri-communale effectue, au cours de ses patrouilles, en partenariat avec la Gendarmerie Nationale, une surveillance des habitations déclarées, en l'absence de leurs occupants.

Les agents s'assurent que les habitations n'ont pas été visitées en vérifiant que la porte ou toute autre ouverture n'ont pas été forcées. Les policiers municipaux ne mettent pas d'avis de passage pour éviter que des personnes malintentionnées soient informées.

Pour bénéficier de ce service de surveillance de votre domicile en votre absence, signalez vos dates de début et fin de vacances (inférieures à un mois d'absence) à la police pluri-communale en remplissant le formulaire téléchargeable ci-dessous, vous avez également la possibilité de vous inscrire directement sur place.

Une fois le formulaire complété, veuillez vous munir de votre pièce d'identité et vous rendre au poste de la police pluri-communale d'Agon-Coutainville et Blainville-sur-mer, **19, avenue des Pins 50230 AGON-COUTAINVILLE.**

Attention, les administrés qui désirent bénéficier de ce service gratuit doivent s'inscrire au plus tard 72 heures avant leur départ.

Quelques règles de prudence

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, système d'alarme).
- Ne pas exposer d'objets de valeur visibles de l'extérieur.
- Ne laissez jamais vos clés à des endroits tels que : sous le paillason, boîte aux lettres ... Pensez à verrouiller toutes les issues même lorsque votre absence est courte.
- Ne pas entreposer de bijoux ou de l'argent dans des lieux communs de la maison (salle de bain, chambre...). En tout état de cause, pensez à les photographier et relevez les numéros de série pour les recherches en cas de vol et pour votre assurance.
- Faites suivre votre courrier ou demandez à une personne de confiance de relever régulièrement votre courrier.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur ou de publication sur un profil public sur les réseaux sociaux indiquant les dates de votre absence.
- Ne laissez pas en extérieur une échelle, des outils, un échafaudage offrant des moyens de rentrer chez vous.
- Signalez vos absences, en plus de l'opération OTV, à vos voisins.

Aviser la Police pluri-communale (**06.40.04.83.92**) ou la Gendarmerie Nationale en composant le **17**, immédiatement en cas de doute.

Si malgré ces précautions votre domicile est cambriolé, ne touchez à rien, afin de ne pas faire disparaître les traces et indices susceptibles d'aider à l'identification des malfaiteurs.